

Fonds Mwindanda

Le levier financier pour
accélérer l'électrification
de la RDC





Agence Nationale de l'Électrification et des Services Énergétiques
en milieux Rural et périurbain

01

Fonds pour l'Énergie décentralisée / Fonds Mwind

Le Fonds Mwind, créé fin 2020, est placé sous l'égide de l'Agence Nationale de l'Électrification et des Services Énergétiques en Milieux Rural et Périurbain (ANSER en sigle), instituée par la Loi 14/011 du 17 Juin 2014 relative au secteur de l'électricité et créée par le décret N°16/014 du 21 avril 2016. Il sert de levier financier à l'accélération de l'électrification rurale en pourvoyant des subventions aux ménages défavorisés de l'arrière-pays.

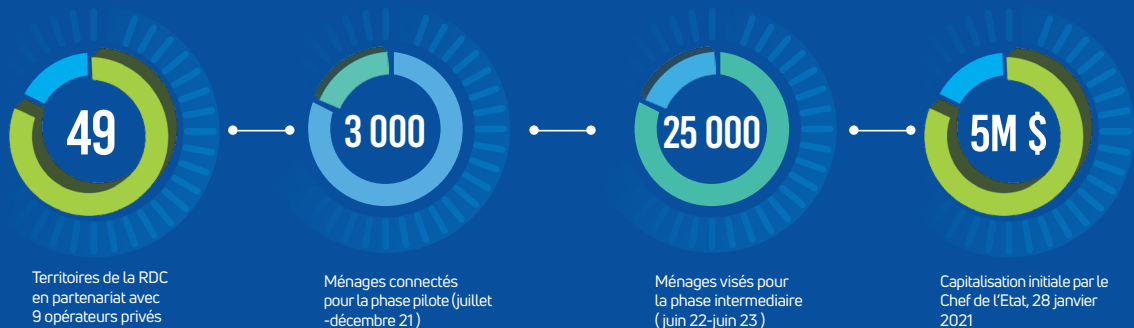
Avant son implémentation à grande échelle, l'ANSER a procédé à une phase pilote de recherches destinée à cerner son effet levier sur les pesanteurs pressenties du marché naissant de l'électrification rurale dans le contexte de la RDC. Ladite phase pilote s'est étendue sur sept (7) provinces pendant cinq (5) mois, soit de Juin à Décembre 2021.

Il a été, entre autres, démontré le succès et la viabilité du mécanisme de financement basé sur la performance mis en œuvre par trois opérateurs privés du secteur de l'électricité recrutés pour l'exécution de la phase pilote.

L'ANSER a comptabilisé 3.000 ménages bénéficiaires des subsides au terme de cette phase pilote, à la suite de laquelle intervient la phase intermédiaire qui a débuté en 2022. Celle-ci couvre 49 territoires du pays et ambitionne d'occasionner l'accès à l'électricité à pas moins de 25.000 ménages.

À ce jour, le besoin de financement du Fonds Mwind s'élève à 500 millions USD. Prêchant par l'exemple, le Gouvernement congolais a, lui-même, procédé à la capitalisation du Fonds Mwind à hauteur de 5 millions USD. La levée de Fonds qui s'en est suivie a occasionné la souscription de la Banque Mondiale à hauteur de 63 millions USD, alors qu'une nouvelle capitalisation du Fonds est attendue de la part du Gouvernement congolais à hauteur, cette fois-ci, de 10 millions. Le Fonds Mwind garde ses portes ouvertes pour recueillir des contributions supplémentaires pour faire face à ses ambitions.

Chiffre clés





Missions principales

- Faciliter le financement des projets d'accès à l'Energie par l'octroi des subsides
- Promouvoir la capitalisation du fonds par des financements directs et indirects ainsi que des co-financements de projets



Objectifs

- Augmenter le taux d'accès à l'électricité à 30% d'ici 2025, soit 2 millions de nouveaux ménages connectés,
- Favoriser l'accès des ménages à des solutions de cuisson propre
- Capitalisation à hauteur de 500 millions USD.



Une vision élargie de la capitalisation du fonds

- **Financement direct:** Le partenaire met les fonds à la disposition du Fonds Mwindi qui les gère selon la procédure en vigueur.
- **Financement Indirect:** en collaboration avec ANSER, le partenaire met en place une facilité autonome de sélection de projets et d'attribution de subventions et les résultats sont transmis en toute transparence à l'ANSER pour la comptabilisation afin de garantir une cohérence dans l'atteinte des objectifs du développement durable et de fait les objectifs établis par la RDC
- **Co-financement:** Le partenaire et le Fonds Mwindi collaborent dans la procédure de sélection de projets et dans l'attribution de subventions.



Profils des OSERs éligibles

Le Fonds Mwindi accordera des instruments financiers à des entreprises du secteur de production décentralisée et autonome d'énergie renouvelable :

1. Distributeurs des produits solaires: les entreprises de services d'énergie décentralisée, régulièrement établies selon la législation en vigueur, qui proposent de vendre, de louer, d'accorder des crédits-bails ou de financer des produits Pico-solaires et des SSD à des ménages, des entreprises et des institutions principalement hors-réseaux. Les produits solaires qui sont certifiés (ou en processus de certification « VeraSol ») ou toute autre certification équivalente

2. Mini-réseaux électriques: Entreprises qui développent et/ou exploitent des mini-réseaux hybrides d'énergies principalement renouvelables et des mini-réseaux d'énergies renouvelables qualifiés et munies des licences et contrats de service requis par la loi

3. Autres entreprises dans le secteur



Le Fonds permet l'entrée des investisseurs publics et privés, y incluant des bailleurs de fonds.



Technologies éligibles

- Les solutions individuelles (telles que les produits solaires hors réseau y incluant le système solaire domestique SSD),
- Les mini réseaux électriques isolés (indépendamment de la source d'énergie pour autant que la source principale soit renouvelable),
- Les mini réseaux électriques alimentés par soutirage à partir d'un réseau indépendant,
- Les usages productifs de l'énergie y compris l'électrification des centres de santé,
- Les projets énergétiques dans le commerce et l'industrie (C&I),
- Les solutions de cuisson propres et efficaces.



Approche innovante

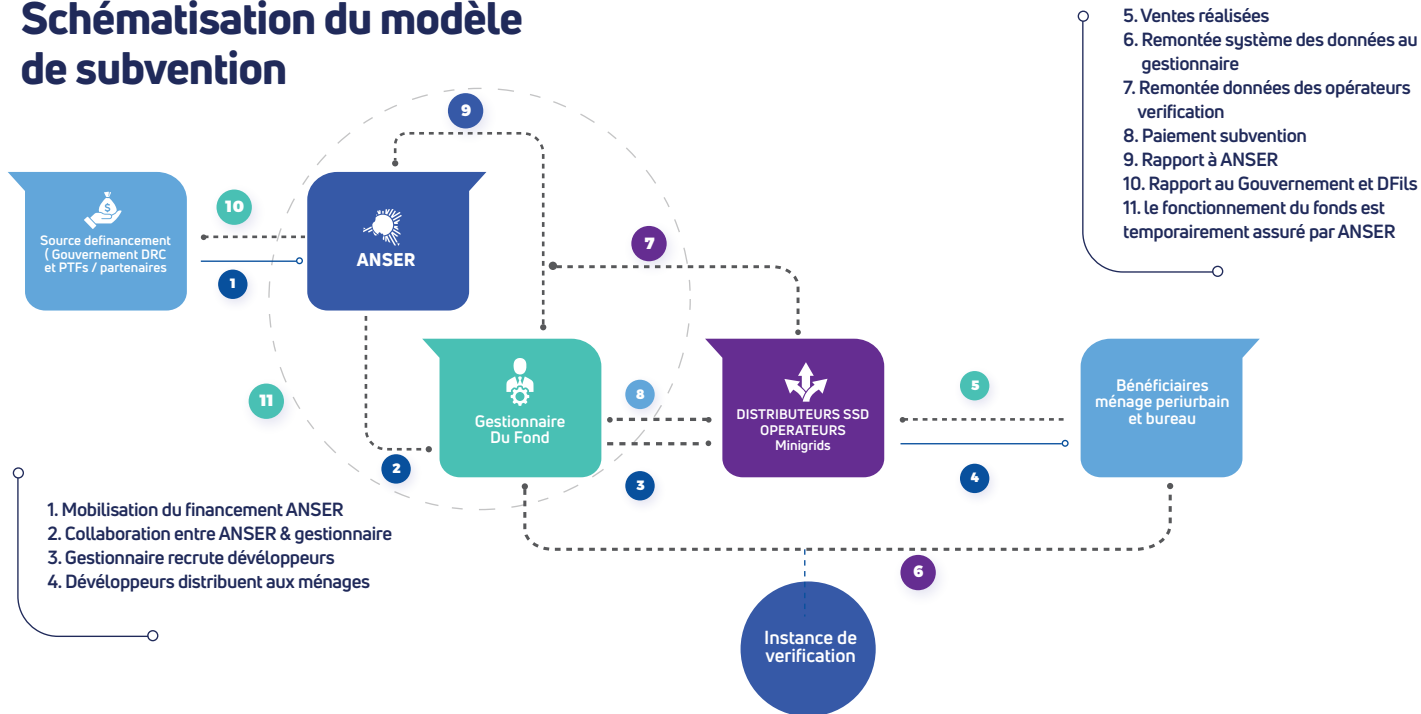
Le Fonds Mwindi intègre aussi dans son fonctionnement de nouvelles technologies de gestion des données, notamment une plateforme de géolocalisation des ménages subventionnés. Cela encourage une gestion axée sur les résultats et la bonne gouvernance dans le secteur.



Modes de financement des projets

- Subvention basée sur les résultats (RBF)
- Subvention à l'investissement (CAPEX)
- Mécanismes de réduction de risques pour les promoteurs privés (DERISKING)
- Autres

Schématisation du modèle de subvention



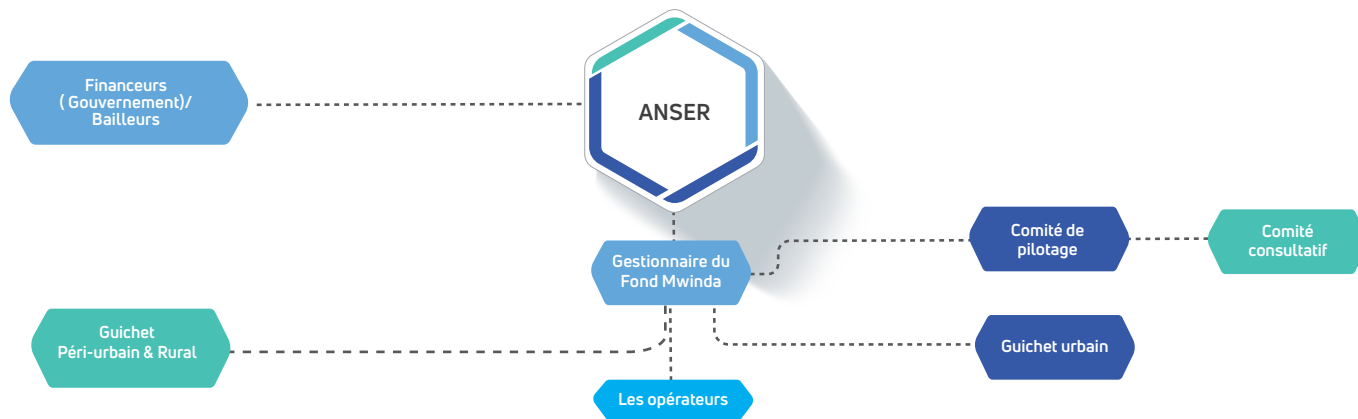
Gestion

Le Fonds est géré par un Gestionnaire de Fonds International sous le contrôle du Comité de pilotage et du Comité Consultatif et tient une Comptabilité séparée de celle du fonctionnement de l'ANSER

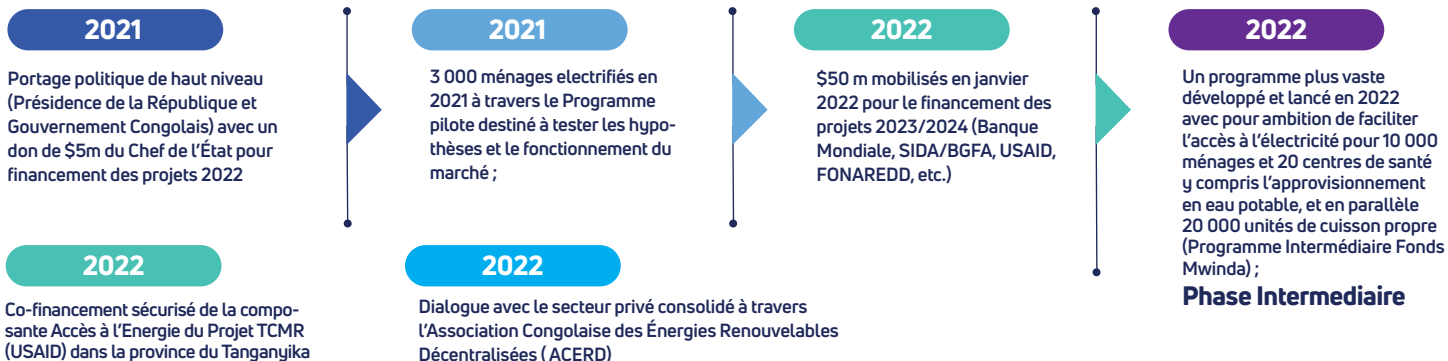
Durée

Le Fonds aura une durée de 10 ans, prolongeable avec l'accord du Ministère des Ressources Hydrauliques et de l'Electricité, de l'ANSER, et du ministère des Finances (MEF). A la fermeture du Fonds Mwinda qui se doit d'être postérieur à la fin de la septième année de son cycle de vie, tous les fonds restants, seront restitués aux contributeurs par financement direct au prorata des montants consommés.

Schéma de gouvernance du Fonds Mwinda



Résultats Intermediaires / Phase pilote







Agence Nationale de l'Électrification et des Services Energétiques
en milieux Rural et périurbain





Batiment Orgamane
4854, Av. Lukusa, Kinshasa / Gombe

www.anser.gouv.cd / anser@anser.gouv.cd

+243 810 1111 71